

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2015

Réunion du CM du 27 mars 2015 à 20h30, sous la présidence de M. Yves LE GUELAFF, Maire ; 19 conseillers présents.

Étaient présents : Y. LE GUELAFF, C. TANGUY, J.Y. STANQUIC, A.M. POGENT, G. FOUQUET, G. HEMON, A.M. POUPON, F. LE BRAS, S. DONNARS, I. LANCIEN, S. SIMON, V. VICHON, S. LAUDEN, M. BARGAIN, A. CLEAC'H, A. TALLEC, A. JEANTON, P. BOUSSARD, G. TELLING

Secrétaires de séance : A.M. POUPON, F. LE BRAS

1. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 : COMMUNE (délibération N°2015/03/01)

Rapporteur : Gilles FOUQUET

Le CM, à l'unanimité, valide le Budget Primitif 2015 de la Commune proposé par la commission des finances qui s'équilibre :

- section de fonctionnement en dépenses et en recettes à : **938 347,00 €**
- section d'investissement en dépenses et en recettes à : **560 496,33 €**

2. RAM : AVENANT CONVENTION 2014-2017(délibération N°2015/03/02)

Rapporteur : Anne Marie POGENT

Le CM, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un avenant à la convention RAM « Relais Assistantes Maternelles » signée le 28 avril 2014 par la CAF et les maires des 5 communes : GUENGAT PLOGONNEC PLONEIS PLUGUFFAN PLOMELIN (délibération du CM du 20 juin 2014).

L'avenant concerne :

- les nouvelles préconisations de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) à savoir 1 ETP (Equivalent Temps Plein) pour 70 assistantes maternelles *☞ aujourd'hui, 110 assistantes maternelles travaillent sur le territoire*
- l'intégration de la commune de Locronan par conséquent une extension du territoire d'intervention ainsi qu'une extension du temps d'intervention (56 h hebdomadaires)

Le budget prévisionnel 2015 est estimé à 5 352 € (contre 5 004 € en 2014) pour 15 assistantes maternelles.

3. RECRUTEMENT D'UN CAE (délibération N°2015/03/03)

Rapporteur : Cathy TANGUY

Le CM, à l'unanimité, décide de renouveler le dispositif CAE mis en place en 2011 et autorise le Maire à recruter, à compter du 04.05.2015, un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) à temps non complet à raison de 20 h/semaine pour l'aide aux repas à la cantine scolaire et pour l'entretien des bâtiments communaux. La prise en charge par l'Etat d'un CAE (personne de moins de 26 ans) est de 70 %.

4. MODERNISATION DE LA VOIRIE : PROGRAMME 2015 (délibération N°2015/03/04)

Rapporteur : Jean-Yves STANQUIC

Le CM valide, à l'unanimité, le programme voirie 2015 proposé par la commission travaux, voirie et urbanisme ; travaux prévus dans le cadre du marché triennal 2013 2014 2015 passé avec l'entreprise LE PAPE de Plomelin :

- Travaux d'emplois (enduit bicouche...) pour un montant prévisionnel de 48 666 € HT
☞ route de Kerescar, de Kerroué, de Kerbloc'h, de Guénorvan, de Kervoa et de Ty Mignon
- Travaux de revêtement de chaussée pour un montant prévisionnel de 3 197 € HT
☞ parking rue des Aigrettes (290 m²) + route du Moulin Vert - intersection CR N° 45 (70 m²)
- Travaux de nivellement d'acotement pour un montant prévisionnel de 2 496 € HT
☞ route de Kervoa
- Travaux de mise en accessibilité de la voirie pour un montant prévisionnel de 16 764 € HT
☞ chemin piétonnier école/cantine (délibération du 12.12.2014), rue de la Mairie (accès PMR devant commerces), placître de l'église (accès PMR par la rue de Bretagne), chemin piétonnier abords salle des sports

Coût total des travaux prévus en 2015 : 71 000 € HT environ

5. MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE : TRAVAUX 2015 (délibération N°2015/03/05)

Rapporteur : Jean-Yves STANQUIC

Le CM valide, à l'unanimité, les travaux prévus en 2015 de mise en accessibilité de la voirie et autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes :

- ☞ rue de la Mairie (accès PMR devant commerces) pour un montant des travaux estimé à 2 500 € HT*
- ☞ placître de l'église (accès PMR par la rue de Bretagne) pour un montant des travaux estimé à 11 000 € HT*
- ☞ chemin piétonnier abords salle des sports (accès PMR) pour un montant des travaux estimé à 1 700 € HT*

6. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Modification du règlement intérieur :

Par délibération en date du 11 avril 2014, un règlement intérieur a été constitué par le Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, le CM modifie l'article 4 du règlement intérieur comme suit :

« Les convocations seront adressées par courrier électronique ou, le cas échéant, par courrier au domicile des conseillers municipaux, avec le procès verbal du conseil municipal précédent. Le registre des délibérations sera signé lors du prochain conseil municipal. »

Révision du Plan Local d'Urbanisme :

M. Gilbert HEMON, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, rend compte au Conseil Municipal de l'évolution du dossier de révision de PLU :

- Finalisation du règlement
- Validation des zonages par la commission PLU
- Elaboration du dossier en cours par le cabinet Géolitt (DREAL)

Terrain multisports :

M. Jean-Yves STANQUIC, adjoint au Maire en charge des travaux, rend compte au Conseil Municipal de l'évolution des travaux du terrain multisports : terrassement en cours

A GUENGAT, le 30 mars 2015
Le Maire

Yves LE GUELAFF